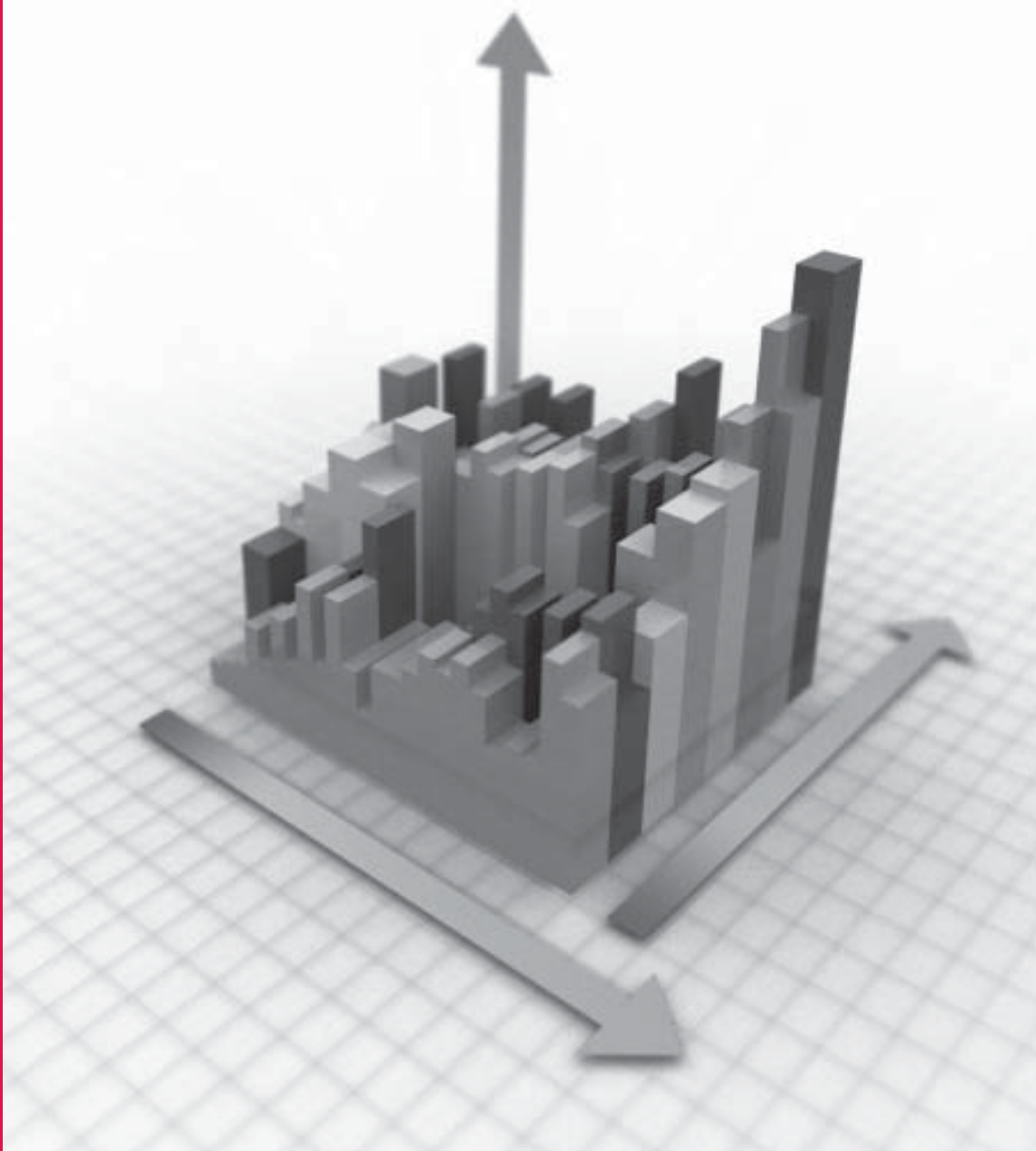




# Analyse 1<sup>er</sup> trimestre 2011 : comportements de paiement des entreprises en Europe



**altares**

► La connaissance inter-entreprises

Altaires est un acteur de référence des services aux entreprises. Il fournit à ses clients des solutions pour accélérer la croissance dans deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier en France, en Europe et à l'international.

Altaires propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles, dans deux domaines spécifiques de la connaissance inter-entreprises, liés aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2006
- les retards de paiements en Europe

Pour chacun de ces thèmes, Altaires publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance ; un bilan semestriel et un bilan annuel viennent compléter chaque cycle d'analyses trimestrielles. Ces analyses sont disponibles sur simple demande aux contacts ci-dessous, et font l'objet d'un envoi par mail, dès parution. Elles sont de plus systématiquement consultables en ligne, sur le site [www.altaires.fr](http://www.altaires.fr) et peuvent être téléchargées au format PDF.

DATE DE PUBLICATION : JEUDI 12 MAI 2011

**ALTARES**  
55 avenue des Champs Pierreux  
Immeuble Le Capitole  
92012 Nanterre  
contact@altaires.fr  
Tél : 01 41 37 51 04 – Fax : 01 41 37 50 01  
[www.altaires.fr](http://www.altaires.fr)  
Responsable des études  
Thierry Millon  
Tél : 04 72 65 15 51

**Relations Presse : Actual Consultants**  
Aurélié DELMAET - Françoise LINHART  
agence@actual-consultants.com  
36 ter avenue Franklin Roosevelt  
77210 Avon Fontainebleau  
Tél : 01 60 70 00 00 – Fax : 01 60 39 02 02  
[www.actual-consultants.com](http://www.actual-consultants.com)

# LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE

1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2011

## PANORAMA GÉNÉRAL 4

---

## STATISTIQUES DÉTAILLÉES 11

---

- 11 Courbe d'évolution des retards de paiement en Europe depuis 10 ans  
Carte des retards de paiement en Europe au 1<sup>er</sup> trimestre 2011
- 12 Comportements de paiement des entreprises européennes, au 1<sup>er</sup> trimestre 2011  
Comportements de paiement des entreprises européennes, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010  
Comportements de paiement des entreprises européennes, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010
- 13 Évolution des jours de retard de paiement des entreprises en Europe du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 au 1<sup>er</sup> trimestre 2011  
Comparaison des délais moyens de règlement en Europe au 1<sup>er</sup> trimestre 2011

## LES RETARDS DE PAIEMENT PAR ACTIVITÉ EN EUROPE 14

---

- 14 Nombre de jour de retard par activité et par pays au 1<sup>er</sup> trimestre 2011
- 15 Évolution des retards par activité et par année des 1<sup>ers</sup> trimestres 2007 à 2011

## MÉTHODOLOGIE 16

---

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE :  
L'ANALYSE TRIMESTRIELLE ALTARES

## En Europe, les retards de paiement des entreprises retombent à 13,5 jours, valeur de pré-crise.

L'Allemagne et les Pays-Bas renforcent leur leadership, la France décroche légèrement. L'Ibérie est encore à la peine.

Les retards de paiement des entreprises européennes reculent d'une demi-journée sur trois mois et de près d'une journée sur un an. A 13,5 jours, ils sont au plus bas depuis le printemps 2008 mais encore supérieurs d'une journée par rapport aux valeurs de 2007.

L'analyse permanente des balances âgées des entreprises, par le programme international DunTrade<sup>1</sup>, montre que, sur ce 1<sup>er</sup> trimestre 2011, l'Espagne (19,9 jours) et le Portugal (30 jours) pèsent encore sur la tendance globale. L'Irlande (18,1 jours) et le Royaume-Uni (17,3 jours) sont mieux orientés tout comme l'Italie (15,5 jours). En Belgique (12,9 jours), les retards de paiement sont au plus bas sous les 13 jours tandis qu'en France (12,3 jours), ils ne parviennent pas à descendre sous les 12 jours, seuil dépassé à l'été 2010. Le leadership allemand (8,2 jours) et néerlandais (7,9 jours) ne se dément pas.

### Les retards de paiement des entreprises européennes sous le seuil des 14 jours en ce début 2011.

En **Europe** au cours du premier trimestre 2011, les retards de règlement retombent sous les 14 jours et retrouvent leurs valeurs pré-crise du deuxième trimestre 2008 à 13,5 jours. La dégradation constatée au dernier trimestre 2010 (14 jours) était plutôt d'ordre saisonnier. Ce début d'année 2011 marque donc une amélioration sensible après une année 2009 proche des 15 jours de retard et 2010 encore au-dessus des 14 jours.

1- Depuis 45 ans aux Etats-Unis et 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, analyse les informations provenant directement de la comptabilité client de milliers de sociétés participantes. (Voir méthodologie).



Decide with Confidence



La tendance est encourageante mais le retour à des comportements de paiement d'avant crise est très progressif. Six mois avaient suffi pour que les retards de paiement passent de moins de 13 jours début 2008 à plus de 14 jours durant l'été, jusqu'à approcher 15 jours fin 2008. Depuis, les règlements fournisseurs restaient compliqués ou, au mieux, hésitants. Il a fallu attendre ce début d'année 2011 pour que la reprise s'accompagne véritablement d'un assouplissement du crédit interentreprises.

En dépit de cette amélioration, le taux d'entreprises respectant les échéances de paiement en Europe reste voisin de 40%. Encore 6 entreprises sur dix règlent leurs fournisseurs en retard. C'est sur les gros retards que l'amélioration des conditions de paiement est la plus visible et la plus profitable pour les entreprises. Il y a un an, 9,5% des entreprises européennes retardaient le paiement de leurs factures de plus de 30 jours. Ce taux approchait encore les 9% fin 2010 avant de tomber à 8,4% ce premier trimestre 2011. L'évolution de ce pourcentage de mauvais payeurs est essentielle car elle donne le ton de la santé financière des entreprises. Le recul des longs retards sur ce premier trimestre est encourageant quant à la pérennité des entreprises européennes après deux années de record de défaillances.

La reprise est là et les trésoreries se détendent. Pour autant, le redressement est encore inégalement partagé et de fortes disparités sont encore observées selon les pays.

### Sur le podium, l'Allemagne et les Pays-Bas s'échappent en tête tandis que la France peine davantage à résister, voire se dégrade légèrement.

Les **Pays-Bas**, tout d'abord, tirent la performance de l'Europe. Les retards de paiement sont historiquement bas. Ramenés à moins de 12 jours depuis déjà cinq ans, ils sont tombés sous les 10 jours fin 2009 et sont désormais sous la barre des 8 jours à 7,9 jours.

Plus d'une entreprise sur deux (54,5%) règle ses factures à l'échéance ; elles étaient 46,7% il y a un an. Seulement deux entreprises sur dix retardent les paiements fournisseurs de plus de 15 jours ; elles sont plus de trois sur dix en Europe. Mieux encore, à peine 3,5% reportent leurs règlements de plus de 30 jours, c'est un record en Europe où la moyenne est très au-dessus à 8,4%.

En **Allemagne**, les retards de règlement sont également très bas et se stabilisent un peu au-dessus des 8 jours à 8,2 jours. Au plus fort de la crise, entre l'été 2008 et l'été 2009, les reports de paiement sont restés maîtrisés ne franchissant la barre des 11 jours qu'en tout début de période.

Près de six entreprises allemandes sur dix (59,5%) payent leurs fournisseurs dès l'échéance voire en avance ; elles sont quatre sur dix en Europe. En Allemagne aussi, le taux de règlements différés de plus de 30 jours est bas (4,6%). Pourtant ce pays dont les comportements de paiement sont souvent exemplaires, présente paradoxalement un taux de très grands retards un peu supérieur à la moyenne européenne. 1,6% des paiements sont repoussés de plus de 120 jours contre 1,5% en Europe.

Derrière ce duo performant, la **France** peine à résister. Si, durant la crise, les entreprises françaises ont stabilisé leurs retards de paiement sous les 12 jours, depuis l'été 2010, ces derniers ont à nouveau franchi



Decide with Confidence

ce seuil. Sur ce premier trimestre, les reports sont en moyenne de 12,3 jours. Cette tension se traduit par une moindre proportion d'entreprises respectant les échéances de règlement. Sur ce début d'année, moins d'une entreprise sur trois (31,7 %) respecte les dates de facture ; elles étaient 33,6 % fin 2010 comme début 2010. Très en-dessous des ratios allemands et néerlandais, ce taux de très bons payeurs est également très inférieur à la moyenne européenne (40,3 %). Pour autant, la faiblesse du pourcentage français est davantage le reflet d'une culture résistante au respect des dates de contrat plus que de difficultés de trésorerie. En effet, si les retards de paiement sont nombreux et très gourmands en ressource de financement pour les fournisseurs, ils restent généralement de courte durée. 38,2 % des retards de paiement se concentrent sur une période de 1 à 15 jours. C'est le taux le plus fort en Europe. Malgré tout, 30 % des retards français restent supérieurs à 15 jours. 5,8 % dépassent même 30 jours, seuil qui traduit le manque de trésorerie de certaines entreprises. Les retards de paiement supérieurs à 30 jours sont en effet symptomatiques d'une trésorerie dégradée et d'une poursuite d'activité compromise. Altares constate, au travers des mesures de performance de ses scores de risque, que les entreprises reportant leurs règlements fournisseurs de plus de 30 jours présentent une probabilité de défaillance multipliée par six.

### Derrière ce trio de tête, les pays hors péninsule ibérique présentent des tendances encourageantes.

Ainsi, la **Belgique** est désormais proche de son voisin français. Les retards de paiement reculent très sensiblement sur ce début d'année 2011. Bloqués au-dessus des 14 jours depuis fin 2008, ils descendent enfin sous les 13 jours à 12,9 jours. 40,2 % des entreprises belges, en ligne avec la moyenne européenne, respectent les dates de facture ce premier trimestre 2011 ; c'est 5 % de plus qu'en 2010. L'amélioration est sensible sur les grands retards. 7,5 % des retards ont plus de 30 jours, c'est le meilleur ratio du pays depuis début 2008.

L'**Italie** avait enregistré une dégradation forte et rapide de ses comportements de paiement en 2008 avant de se redresser en 2010. A 13,2 jours début 2008, les retards de paiement avaient bondi au-dessus des 20 jours dès la fin 2008. A partir de début 2010, ils sont passés sous les 17 jours et s'établissent début 2011 sous les 16 jours (15,5 jours).

Pour autant, des efforts doivent encore être faits sur la ponctualité des paiements. Si 41 % des entreprises italiennes respectent les dates d'échéance sur ce premier trimestre 2011, soit près de 10 % de mieux qu'en France, il faut rappeler que les délais contractuels italiens sont relativement longs. Ceux-ci sont généralement proches de 90 jours pendant qu'ils sont inférieurs à 60 jours en France ou d'environ 30 jours aux Pays-Bas ou en Allemagne.

De plus, les grands retards restent fréquents en Italie. Plus d'une entreprise sur dix (10,7 %) règle ses fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours, c'est quasiment deux fois plus qu'en France.

Au **Royaume-Uni**, les comportements de paiement des entreprises qui s'étaient dégradés plus tôt qu'ailleurs en Europe s'améliorent sensiblement. Les retards de paiement avaient approché les 19 jours fin 2009 avant de



Decide with Confidence

retomber sous les 18 jours seulement en fin 2010. Ce premier trimestre confirme la tendance de fin d'année ; les retards redescendent désormais aux environs de 17 jours (17,3 jours).

Pour autant, moins d'une entreprise britannique sur quatre (24,7%), taux stable, paye ses fournisseurs sans retard ; ce taux était de 33% avant la crise. Le redressement est plus visible sur les grands retards. 11,6% des entreprises britanniques reportent le paiement de leurs fournisseurs de plus de 30 jours, contre 12% il y a trois mois et près de 13% il y a 6 mois.

En **Irlande**, les retards de paiement se maintiennent au-dessus de 18 jours mais avaient dépassé les 22 jours sur le second semestre 2009. Dans ce pays, la proportion de règlements à la date d'échéance prévue est faible. Moins d'une entreprise sur cinq (19,62%) paye sans retard. De plus, 10,2% des entreprises irlandaises reportent encore leurs paiements de plus de 30 jours ; elles étaient néanmoins plus de 16% sur le second semestre 2009.

### Derrière ces pays bien orientés, la péninsule ibérique est isolée.

En **Espagne**, les retards de paiement avaient surtout bondi à partir de l'été 2009 jusqu'à franchir les 23 jours au printemps 2010 au moment où ses voisins européens donnaient déjà le signal d'un redressement. Sur ce premier trimestre 2011, les reports de paiement redescendent timidement sous les 20 jours (19,9 jours).

Paradoxalement, 42,6% des entreprises espagnoles respectent les dates d'échéances convenues mais cela tient à la longueur des délais contractuels pratiqués en Espagne. Ces derniers sont souvent longs, supérieurs à 90 jours. De plus, la tendance est mal orientée ; le taux de « bons payeurs » était de 43,1% il y a trois mois et 45,7% il y a un an.

Malgré des délais contractuels importants, les paiements fortement retardés sont nombreux. 14,9% des entreprises espagnoles règlent leurs fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours. C'est dans ce contexte qu'au cours de l'été 2010 est entrée en vigueur, en Espagne, la loi luttant contre les retards de paiement dans les transactions commerciales ; cette loi vise des délais de règlement de 30 jours dans l'administration et 60 jours pour le secteur privé à partir de 2013.

Le voisin portugais n'amorce aucun redressement. Au **Portugal**, les retards de paiement ont franchi le seuil des 28 jours en été 2010 et passent désormais la barre des 30 jours. Comme en Espagne, les délais contractuels sont longs, pourtant seulement 19,9% des entreprises portugaises respectent les échéances de paiement sur ce premier trimestre 2011. Elles sont plus nombreuses à reporter leurs règlements de plus de 30 jours (23,3%). Et la tendance s'alourdit : 21,9% il y a trois mois et 19,4% il y a un an.

### Les comportements de paiement s'assouplissent dans tous les secteurs

Dans l'**industrie**, les paiements s'étaient légèrement durcis en fin d'année 2010. Sur ce début d'année 2011, les retards de paiement repassent sous les 14 jours (**13,8 jours**) confirmant l'amélioration observée depuis plusieurs mois. Pour autant, les comportements de paiement n'ont pas encore retrouvé des niveaux d'avant crise ; au premier trimestre 2008, les retards de paiement étaient sous le seuil des 12 jours.



Decide with Confidence

Illustration de relations interentreprises encore compliquées, seulement 36,2% des industriels règlent leurs factures sans retard, c'est un taux en recul de 3 % sur un an. Si cette dégradation est tirée par l'Ibérie, la France pèse aussi sur la tendance. En effet, 26,8% des industriels français respectent les dates d'échéances sur ce premier trimestre 2011. Ils étaient 28,3% il y a trois mois et 29,8% début 2010.

Dans le **bâtiment**, les comportements de paiement des entreprises continuent de s'améliorer et retombent à **13,3 jours** ce début 2011 contre 14,5 jours début 2010. Cependant, comme dans l'industrie, la part de bons payeurs s'effrite sur douze mois. 42,5 % des entrepreneurs règlent leurs fournisseurs sans retard. Ils étaient plus de 44 % au printemps 2010. Les grands retards ont, en revanche, tendance à baisser. 7,9 % des entreprises reportent leurs paiements de plus de 30 jours, elles étaient 9,2 % début 2010 et 9,6 % fin 2009.

Dans ce secteur, l'Italie est mal orientée. 40,3 % des entrepreneurs italiens respectent les dates d'échéance de paiement sur ce premier trimestre 2011, c'est 7,4 % de moins qu'il y a un an. Ce taux est supérieur à 50 % en Allemagne et aux Pays-Bas. La France est sur le podium avec 43,7 % de bons payeurs, ratio le plus élevé du pays toute activité confondue.

L'**immobilier** poursuit un redressement sensible amorcé en 2010 après avoir enregistré des retards de paiement historiquement élevés fin 2009 (20,7 jours). Sur le premier trimestre 2011, les reports de paiement approchent à nouveau les 16 jours (**16,2 jours**) ; ils restent toutefois supérieurs de 3 jours aux valeurs de début 2007.

37,3% des entreprises respectent les délais de règlement, taux globalement stable. L'amélioration des comportements de paiement est en revanche sensible sur les grands retards. Si encore 11,8% des professionnels retardent leurs paiements de plus de 30 jours, ils étaient 14,8% il y a un an. La plupart des pays accompagnent le redressement du secteur à l'exception du Royaume-Uni et de la France. Dans ces pays, le taux de bons payeurs reculent respectivement sur un an de 2 % et 3 % (22,1 % et 24,4 %).

Dans la **vente au détail**, les retards de paiement sont traditionnellement supérieurs à la moyenne européenne. C'est encore le cas, ce premier trimestre 2011 avec des reports de **14,5 jours**. Toutefois, il s'agit là d'un signal favorable pour un secteur qui retrouve ses valeurs d'avant crise. C'est effet le meilleur chiffre depuis début 2008. Ce redressement se traduit par un taux de règlements dans les délais jamais atteint depuis début 2008 à 41,5 %. Tous les compteurs ne sont cependant pas au vert. Encore un détaillant sur dix en Europe retarde le règlement de ses fournisseurs de plus de 30 jours.

Dans le **commerce interentreprises**, les retards de paiement sont retombés sous les **14 jours** depuis le printemps 2010 et s'établissent à 13,4 jours ce premier trimestre 2011, retrouvant des valeurs de début 2008. 38,2 % des factures sont réglées dans les délais et à peine 8 % sont retardées de plus de 30 jours, meilleur taux depuis le printemps 2008.

Les retards de paiement reculent d'une journée sur un an dans les **services** et se situent à **13 jours**. Au-dessus de 14 jours durant la crise, les reports de règlement sont repassés en-dessous à partir de 2010, et pourraient descendre sous les 13 jours dans les prochains mois retrouvant ainsi des valeurs d'avant crise. 41 % des



Decide with Confidence

entreprises payent leurs fournisseurs sans retard. Ce ratio se stabilise depuis 2010. Comme dans le commerce interentreprises, le taux de règlements reportés de plus de 30 jours atteint à peine 8 %, c'est là-aussi le meilleur taux depuis le printemps 2008. Dans ce contexte, la contre performance française ce trimestre paraît atypique. 28,1 % seulement des entreprises françaises de services respectent les dates d'échéance des factures. C'est 3 % de moins qu'il y a un an.

Les **transports** demeurent le secteur où les retards de paiement sont les plus longs après l'immobilier. Les reports de règlements qui avaient pourtant diminué jusqu'à 15 jours en été 2010 ne sont pas parvenus à descendre en dessous. Les comportements de paiement se tendent légèrement depuis 6 mois. Les retards de paiement sont à **15,3 jours** ce premier trimestre 2011. Les tensions du secteur se traduisent par une baisse régulière du taux de bons payeurs depuis un an. 33,2 % des transporteurs payent leurs fournisseurs sans retard sur ce début d'année 2011. Ils étaient 34,5 % fin 2010, 35 % en été 2010 et 36 % au printemps. Les transporteurs français pèsent sur cette tendance. Moins d'un sur cinq respecte les dates de factures (18,7 %). En baisse de 3 % par rapport à début 2010, ce taux est le plus bas constaté depuis le printemps 2003.

Ce trimestre encore, le secteur **administratif** tire la performance européenne. L'administration affiche **11,8 jours** de retards de paiement, lesquels avaient approché 15 jours au plus fort de la crise. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités en Europe. 30 jours de retard séparent le meilleur, l'Allemagne (5,3 jours) et le dernier, l'Espagne (35,3 jours). 39,4 % des administrations respectent les délais de paiement.

*«L'amélioration des comportements de paiement des entreprises européennes illustre la dynamique de croissance du premier trimestre en Europe sans encore effacer tous les stigmates de la crise»,* observe Thierry MILLON, responsable des analyses Altares.

*«Les retards de paiement reculent sensiblement sur ce début d'année 2011. Désormais à 13,5 jours, ils s'éloignent du pic des 15 jours approchés entre fin 2008 et fin 2009. Cette évolution n'est pas sans rappeler celle constatée après la crise de 2001-2002 ; il avait alors fallu attendre 2004 pour que les signaux de reprise se traduisent par de meilleurs comportements de paiement interentreprises.*

*Néanmoins, cette encourageante tendance masque des disparités encore tenaces selon les pays, notamment entre nord et sud de l'Europe. Les exportateurs doivent donc être vigilants sur la capacité de leurs clients à les payer dans les délais ; l'Europe reste la première destination commerciale de très nombreuses entreprises. Or, les retards de règlement demeurent une source d'inquiétude pour les PME. Ils peuvent rapidement transformer une opportunité commerciale en complication financière voire conduire le fournisseur à la défaillance. Une insolvabilité sur quatre est en effet due à des retards de paiement. C'est pourquoi le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 16 février 2011 la refonte de la directive de 2000 relative à la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales. Cette nouvelle Directive, qui devra être transposée par les Etats membres avant le 16 mars 2013,*



Decide with Confidence

*prévoit notamment que les entreprises devront payer leurs factures dans les 60 jours. Notons qu'en Espagne, a été adoptée durant l'été 2010, une loi répondant à cette exigence de 60 jours pour le secteur privé à partir du 1er janvier 2013. Par ailleurs, ces délais sont déjà ceux généralement pratiqués dans les pays du nord de l'Europe, mais aussi en France, en application de la loi de modernisation de l'économie, comme le confirme le rapport annuel 2010 de l'observatoire sur les délais de paiement présidé par Jean-Hervé LORENZI.*

*Le respect des délais de règlement est le facteur clé d'une croissance maîtrisée des entreprises. La chute des carnets de commande a grandement fragilisé les trésoreries durant la crise ; la reprise peut elle-aussi aspirer des ressources financières parfois encore faibles. Dans ces conditions, il peut être tentant de jouer sur le crédit interentreprises. Près de 6 entreprises européennes sur dix règlent leurs fournisseurs en retard, lesquels retards sont encore supérieurs d'une journée aux valeurs observées en 2007 avant la crise. Les directions financières restent attentives à la gestion du cash, d'autant plus que l'environnement conjoncturel est incertain. La question du risque social, politique, économique ou commercial des pays « clients » pèse sur les relations interentreprises. Les dettes souveraines, les tensions dans le monde arabe, l'envolée des prix des matières premières, sans oublier le contexte japonais, sont autant de sujets susceptibles de contrarier les perspectives des décideurs pour les prochains mois».*

Renseignement : Thierry Millon - Responsable des Études Altares : 04 72 65 15 51

#### A PROPOS D'ALTARES

Altaires est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun & Bradstreet France.

Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance.

Altaires répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

Membre du 1er réseau international d'informations B to B (le D&B Worldwide Network), Altaires diffuse en France les solutions créées par le leader mondial D&B. Les clients d'Altaires disposent du seul accès global à des données qualifiées sur plus de 180 Millions d'entreprises dans le monde.

Dirigée par Thierry Asmar, Altaires, détient 40 % du marché français ; avec un CA d'environ 55 Millions d'Euros, l'entreprise compte près de 300 collaborateurs répartis

sur 3 sites principaux : Nanterre, St-Quentin-en-Yvelines et Villeurbanne.

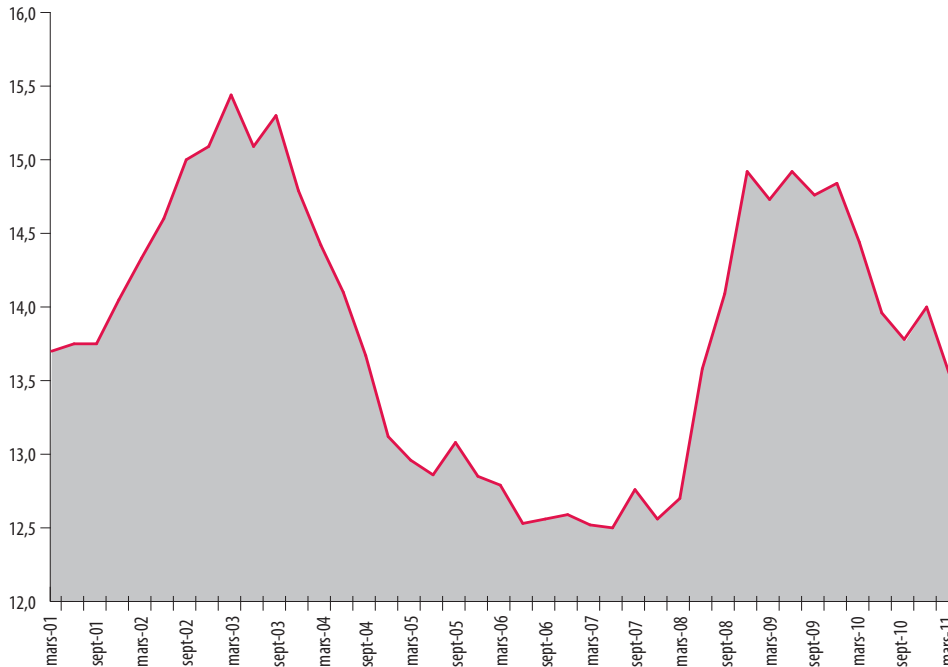
**ALTARES**  
55 avenue des Champs Pierreux  
Immeuble Le Capitole  
92012 Nanterre  
contact@altaires.fr  
www.altaires.fr  
Thierry Asmar  
Tél : 01 41 37 51 04



Decide with Confidence

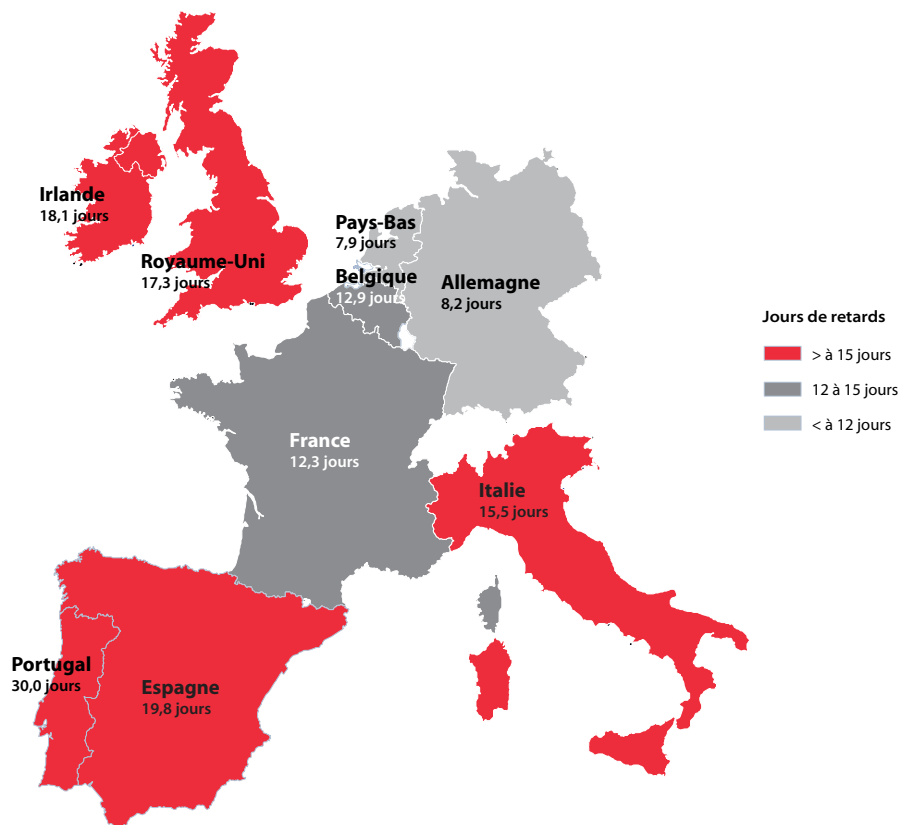
## STATISTIQUES DÉTAILLÉES

### ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DEPUIS 10 ANS (exprimés en jours de retards).



### LES RETARDS DE PAIEMENT EN EUROPE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2011

Source Altares



### COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2011

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
À échéance	56,9%	40,2%	42,6%	31,7%	19,6%	41,0%	54,5%	19,9%	24,7%	40,0%
Entre 1 et 15 jours	25,0%	23,8%	24,7%	38,2%	31,9%	24,3%	25,4%	21,3%	31,1%	28,0%
Entre 16 et 22 jours	7,8%	20,0%	11,4%	17,0%	25,3%	14,7%	12,0%	23,0%	23,4%	15,8%
Entre 23 et 30 jours	3,1%	8,4%	6,3%	7,3%	12,9%	9,4%	4,6%	12,4%	9,3%	7,4%
Entre 31 et 60 jours	1,6%	3,8%	4,3%	3,1%	4,9%	4,6%	1,8%	7,5%	6,2%	3,8%
Entre 61 et 90 jours	0,9%	2,4%	2,6%	1,3%	2,6%	2,4%	0,9%	4,8%	2,7%	1,9%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,0%	2,4%	0,7%	1,4%	1,5%	0,6%	4,0%	1,4%	1,1%
Plus de 120 jours	1,6%	0,4%	5,7%	0,7%	1,3%	2,1%	0,3%	7,0%	1,2%	1,5%

### COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2010

(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
À échéance	57,8%	35,1%	43,1%	33,6%	18,2%	40,4%	54,6%	21,4%	24,7%	40,0%
Entre 1 et 15 jours	24,3%	26,6%	23,3%	36,6%	32,5%	23,4%	25,0%	21,9%	30,0%	27,4%
Entre 16 et 22 jours	7,5%	20,0%	10,7%	16,6%	26,4%	14,9%	12,0%	22,7%	23,7%	15,7%
Entre 23 et 30 jours	3,1%	9,4%	5,8%	7,2%	12,6%	10,0%	4,7%	12,1%	9,5%	7,5%
Entre 31 et 60 jours	1,7%	4,3%	4,0%	3,2%	4,8%	4,8%	1,9%	7,1%	6,3%	4,0%
Entre 61 et 90 jours	0,8%	3,0%	2,5%	1,4%	2,8%	2,6%	0,9%	4,3%	3,0%	2,0%
Entre 91 et 120 jours	0,6%	1,2%	2,4%	0,7%	1,5%	1,8%	0,6%	3,7%	1,4%	1,2%
Plus de 120 jours	1,6%	0,4%	8,3%	0,7%	1,1%	2,2%	0,3%	6,8%	1,3%	1,7%

### COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EUROPÉENNES AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2010

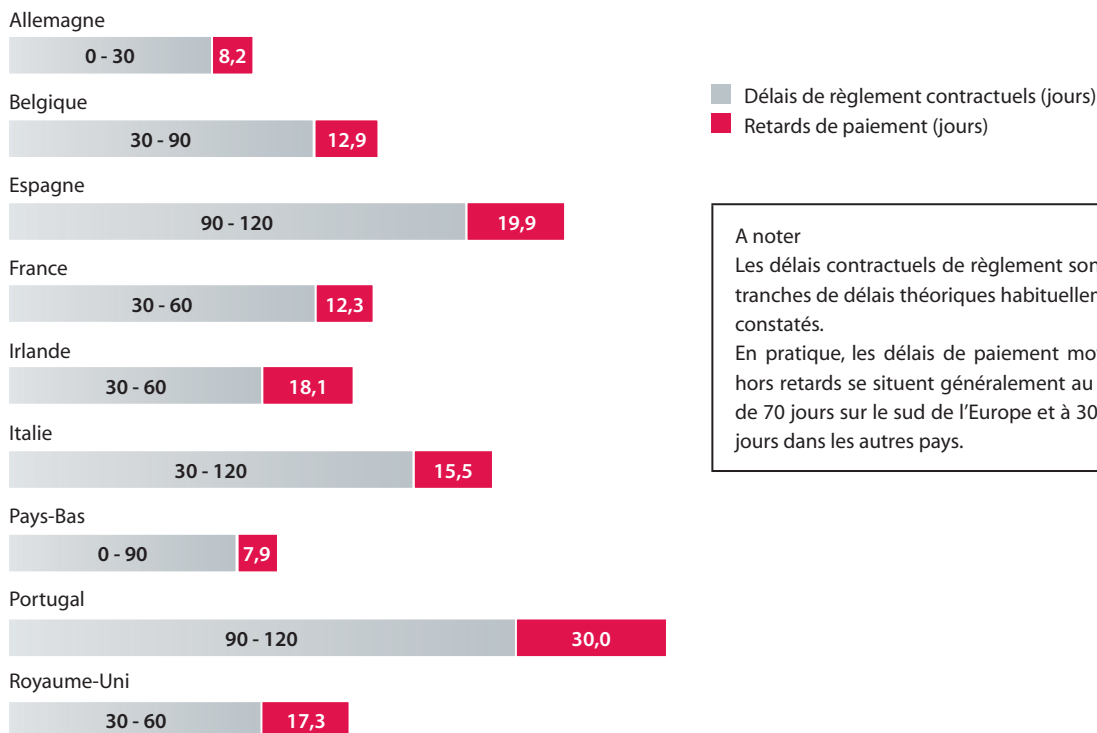
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard par pays).

TRANCHES DE RETARDS	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Irlande	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Avant le terme	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
À échéance	54,1%	35,4%	45,7%	33,6%	22,4%	45,1%	46,7%	22,3%	25,0%	39,9%
Entre 1 et 15 jours	27,2%	25,2%	20,4%	38,1%	30,0%	20,4%	29,0%	23,5%	28,8%	27,4%
Entre 16 et 22 jours	8,1%	21,7%	10,4%	15,9%	22,8%	12,8%	14,4%	22,2%	23,2%	15,4%
Entre 23 et 30 jours	3,5%	9,1%	5,9%	6,8%	13,2%	9,1%	5,6%	12,7%	10,0%	7,5%
Entre 31 et 60 jours	1,9%	4,3%	4,3%	3,0%	5,4%	4,7%	2,3%	7,2%	6,3%	4,0%
Entre 61 et 90 jours	0,9%	3,0%	2,9%	1,3%	3,1%	2,7%	1,1%	4,1%	4,0%	2,3%
Entre 91 et 120 jours	0,7%	1,0%	2,8%	0,7%	1,7%	2,4%	0,7%	3,3%	1,5%	1,4%
Plus de 120 jours	1,7%	0,3%	7,7%	0,7%	1,4%	2,7%	0,3%	4,8%	1,3%	1,8%

## ÉVOLUTION DES JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2008 AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2011

	mars-08	juin-08	sept-08	déc-08	mars-09	juin-09	sept-09	déc-09	mars-10	juin-10	sept-10	déc-10	mars-11
Allemagne	9,4	11,2	10,1	10,7	10,7	10,7	9,2	9,0	9,0	8,5	8,1	8,1	8,2
Belgique	13,4	13,4	13,8	14,2	14,4	14,3	14,0	14,0	14,1	14,2	14,6	14,3	12,9
Espagne	14,4	14,8	15,1	14,5	15,9	16,5	20,1	21,2	22,5	23,4	19,1	22,7	19,9
France	12,1	11,8	11,9	11,8	11,7	11,6	12,0	11,9	11,8	11,5	12,4	12,2	12,3
Irlande	20,1	19,1	19,0	19,2	20,8	22,3	22,2	18,8	18,6	18,1	17,8	18,3	18,1
Italie	13,2	15,9	18,6	20,6	19,4	19,8	18,9	18,4	16,8	16,2	15,8	16,2	15,5
Pays-Bas	11,5	11,7	11,6	11,5	11,5	11,4	11,0	9,9	9,5	8,4	8,5	8,1	7,9
Portugal	23,3	23,5	22,9	22,1	24,8	25,0	24,9	23,2	25,6	25,4	28,7	28,7	30,0
Royaume-Uni	15,0	15,4	15,8	17,0	17,2	18,1	18,4	18,8	18,5	18,2	18,5	17,7	17,3
Europe	12,7	13,6	14,1	14,9	14,7	14,9	14,8	14,8	14,4	14,0	13,8	14,0	13,5

## COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT EN EUROPE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2011



A noter  
 Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés.  
 En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30 - 50 jours dans les autres pays.

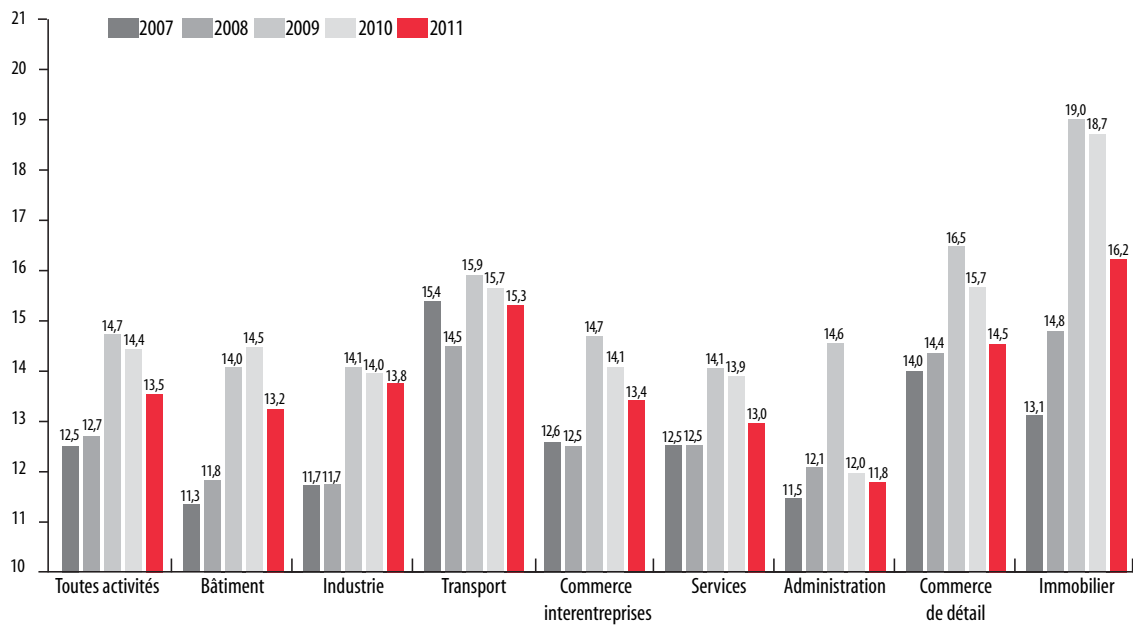
## LES RETARDS DE PAIEMENT PAR ACTIVITÉ EN EUROPE

### NOMBRE DE JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE PAR PAYS ET PAR ACTIVITÉ AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2011

■ Toutes activités  
 ■ Bâtiment  
 ■ Industrie  
 ■ Transport  
 ■ Commerce interentreprises  
 ■ Services  
 ■ Administration  
 ■ Détail  
 ■ Immobilier



ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE SUR 5 ANS  
1<sup>ERS</sup> TRIMESTRES 2007 À 2011



## MÉTHODOLOGIE

### DÉFINITION DU RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement, analysé par le programme DunTrade du réseau mondial Dun & Bradstreet dont Altares fait partie, se définit comme tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

C'est également la définition retenue par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le texte de refonte de la Directive 2000/35/CE du 29 juin 2000, adopté le 24 janvier 2011, concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Le texte indique que les retards de paiement concernent les paiements « effectués au-delà des délais convenus dans le contrat ou fixés dans les conditions générales de vente » et précise que « Le paiement d'un débiteur devrait être considéré comme en retard, aux fins de l'exigibilité d'intérêts pour retard de paiement, si le créancier ne dispose pas de la somme due à la date convenue, alors qu'il a rempli ses obligations contractuelles et légales ».

### LE PROGRAMME DUNTRADE, UNE OBSERVATION FACTUELLE DE LA REALITE DES PAIEMENTS

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis 45 ans aux Etats-Unis et près de 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité-client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 22 millions d'expériences commerciales réelles en Europe, dont 3 millions en France. Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

### RETARD DE PAIEMENT ET PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE

La commission européenne, à l'origine de la proposition de la directive de 2000 pour favoriser la lutte contre les retards de paiement dans les transactions commerciales a constaté qu'une défaillance sur quatre était due à des retards de paiement. En 2009, les travaux préparatoires au texte de refonte de la Directive de 2000 estimaient à près de 1 900 milliards le montant des retards de paiement au sein de l'UE.

Le texte adopté le 24 janvier 2011 relève que « Ces retards de paiement ont des effets négatifs sur les liquidités des entreprises et compliquent leur gestion financière. Ils sont également préjudiciables à leur compétitivité et à leur rentabilité dès lors que le créancier doit obtenir des financements externes en raison de ces retards de paiement. Le risque lié à ces effets négatifs augmente fortement en période de ralentissement économique, lorsque l'accès au financement est plus difficile ».

Risque de défaillance et retards de paiement sont effectivement très clairs.

L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares. Le seuil des 30 jours de retard de règlement a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. A partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

### PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT

